

La Luxembourgistique

Présentation d'une nouvelle discipline

Le Colloque Moien

A la fin de l'année passée, la société *Ondine CONSEIL*¹ avait organisé à la demande du Commissariat du Gouvernement aux Étrangers, des Ministères de la Famille et du Travail et de l'Emploi et du Fonds Social Européen un colloque sur le thème *Eis Sprooch: eng Bréck, keng Barrière, Notre langue, une passerelle, pas une barrière*². Pendant une semaine, des linguistes, des économistes, des pédagogues ont réfléchi sur la problématique de l'enseignement du luxembourgeois-langue étrangère.

Alors que nous nous apprêtions à entrer dans l'auditorium pour présenter notre communication sur l'enseignement du luxembourgeois à l'université, on nous avertit que la discussion risquerait pour le moins d'être animée. Nous nous attendions aux critiques traditionnelles adressées au luxembourgeois, *ce patois aux 250.000 locuteurs à peine qui a la prétention d'être une langue et qu'il faudrait remplacer dare-dare par le français*.....

Quelle ne fut pas notre surprise d'entendre nos concitoyens étrangers réclamer haut et fort une amélioration quantitative et qualitative de l'enseignement du luxembourgeois-langue étrangère et critiquer vertement l'absence du luxembourgeois dans les programmes offerts par le Centre Universitaire de Luxembourg.

C'est ce dernier point que nous voudrions aborder dans cet article: le luxembourgeois comme objet d'une recherche et d'un enseignement universitaires, *la luxembourgistique*.

L'Institut Robert-Bruch

Après l'échec de la Commission du Dic-

tionnaire et de l'Orthographe³ et surtout après l'*Affaire du Dictionnaire*⁴, le Ministère de la Culture avait reconnu qu'il fallait s'occuper et réorganiser la recherche sur le luxembourgeois. On nous chargea du volet *enseignement universitaire*⁵, et dans le cadre de cette mission nous avons soumis au Ministère de la Culture trois projets sur l'organisation d'un enseignement de la linguistique et de la littérature luxembourgeoises au Centre Universitaire, à savoir: 1. "Pour un séminaire de linguistique luxembourgeoise", Luxembourg VIII 1995;

L'enseignement de la linguistique, bien qu'axé d'abord sur le luxembourgeois, doit rester ouvert sur les autres langues employées au Luxembourg, notamment les langues de l'immigration, que sont l'italien, le portugais et le créole cap-verdien.

2. "Projet pour un 3^e cycle en langues et littératures du Grand-Duché de Luxembourg", Esch/Alzette XII 1996;

3. "L'Institut Robert-Bruch: Projet en vue de la création d'un Institut de linguistique luxembourgeoise au Centre Universitaire", Esch/Alzette VIII 1997.

Nous nous avançons là sur un terrain à peine balisé.

Certes, il y avait eu à la fin des années cinquante le projet du professeur Bruch qui en vue de réformer de fond en comble l'enseignement des langues au

Luxembourg, avait proposé d'introduire la linguistique dans le curriculum imposé aux futurs professeurs de l'enseignement secondaire: deux leçons d'"introduction à la linguistique" devraient être sanctionnées par le premier examen de la candidature en philosophie et lettres. Ceux qui n'auraient pas été rebutés par ce premier contact devraient trouver au doctorat la possibilité de choisir entre une "orientation littéraire" et une "orientation linguistique" de l'examen approfondi en français et en allemand. (Bruch 1959, 66.) C'est ainsi que Bruch prévoyait pour le programme des *cours supérieurs*, la première année d'études universitaires à l'époque, "l'étude des parlers thiois (et des) principaux problèmes de linguistique luxembourgeoise" (Bruch 1959, 68). Pour le doctorat en philosophie et lettres, les candidats romanistes devaient plancher sur les "problèmes saillants de la dialectologie wallonne, l'Atlas linguistique de la Wallonie (et les) échanges linguistiques en Ardenne et en Lorraine," alors que leurs collègues germanistes devaient se pencher sur la "dialectologie et (la) géographie linguistique du domaine allemand (et plus particulièrement (le) domaine appelé *westmitteldeutsch*" et étudier entre autres "la frontière linguistique franco-allemande, (les) problèmes saillants de la dialectologie rhénane et luxembourgeoise (et) les entreprises dialectologiques de la région: *Rheinisches Wörterbuch, Atlas linguistique de l'Alsace*". (Bruch 1959, 72)

Ce projet novateur de Bruch n'eut pas de suite: l'auteur disparut tragiquement, l'année même de la publication de son article, et l'examen luxembourgeois de la collation des grades fut remplacé au début des années soixante-dix par la reconnaissance des examens passés aux universités étrangères.

Pendant une trentaine d'années plus rien n'allait bouger dans ce domaine, jusqu'à ce que sous la pression des événements le gouvernement décidât de relancer le projet.

Le nouveau projet

Nous avons proposé au Ministère de la Culture la création d'un **Institut de linguistique luxembourgeoise**, appelé **Institut Robert-Bruch** pour honorer la mémoire de l'un des fondateurs de la recherche scientifique sur le luxembourgeois, qui aurait pour mission principale d'organiser un enseignement portant sur la langue et les littératures luxembourgeoises et de mettre en oeuvre un programme de recherches portant sur la langue luxembourgeoise, les recherches sur les *littératures* étant coordonnées par le Centre National de Littérature de Mersch.

D'après notre projet, un cursus en langue et littératures luxembourgeoises pourrait présenter par exemple la structure suivante (voire encadré).

Il est à remarquer que l'enseignement de la linguistique, bien qu'axé d'abord sur le luxembourgeois, reste ouvert sur les autres langues employées au Luxembourg, notamment les langues de l'immigration, que sont l'italien, le portugais et le créole cap-verdien. C'est dans cette optique que nous proposons par exemple un cours de sociolinguistique sur les langues employées au Grand-Duché de Luxembourg. Nous avons par ailleurs initié un projet avec le Portugalzentrum de l'Université de Trèves dirigé par le professeur Henry Thorau en vue d'introduire un enseignement de la langue et de la littérature portugaises au CunLux⁶.

Au niveau de la recherche, la priorité reviendrait aux projets suivants:

1. La collaboration aux projets dictionnaires actuellement en cours, à savoir le projet **Dictionnaire pratique du luxembourgeois moderne** et le **Trésor de la langue luxembourgeoise**. Une présentation de ces projets devrait être publiée dans le *Bulletin linguistique et ethnologique* de l'Institut Grand-Ducal. Des présentations plus anciennes se trouvent par exemple chez Reisdorfer 1995b et 1997.

2. La collaboration au projet **Nouvel Atlas linguistique et ethnographique**

I. Littérature (Σ heures de cours: 60 heures)

A. Littérature luxembourgeoise:

1. Histoire de la littérature luxembourgeoise (15 heures)
2. Étude approfondie d'une oeuvre de la littérature luxembourgeoise (15 heures)

B. Littérature française:

Étude approfondie d'une oeuvre de la littérature luxembourgeoise d'expression française (15 heures)

C. Littérature allemande:

Étude approfondie d'une oeuvre de la littérature luxembourgeoise d'expression allemande (15 heures)

II. Linguistique (Σ heures de cours: 60 heures)

A. Linguistique diachronique:

1. Histoire de la langue luxembourgeoise (15 heures)
2. Dialectologie luxembourgeoise (15 heures)

B. Linguistique synchronique:

1. Description linguistique (phonologie, morphologie et syntaxe) du luxembourgeois moderne (15 heures)
2. Sociolinguistique des langues employées au Grand-Duché de Luxembourg (15 heures)

III. Didactique du luxembourgeois-langue étrangère

(Σ heures de cours: 60 heures)

A. Grammaire normative du luxembourgeois moderne (30 heures)

B. L'approche communicative dans l'enseignement du luxembourgeois-langue étrangère (théorie & applications pratiques) (30 heures).

du luxembourgeois. Il s'agirait de reprendre le travail réalisé par Robert Bruch dans son *Luxemburgischer Sprachatlas* (1963) en faisant de nouvelles enquêtes linguistiques plus rigoureuses que celles de Bruch et en présentant l'ensemble sous une forme moderne: recours à une cartographie informatisée, édition traditionnelle sur papier mais aussi sur CD-Rom avec intégration des réponses enregistrées des témoins - *Sprechender Sprachatlas*⁷ - exploration des données géolinguistiques par des méthodes dialectométriques⁸.

3. Le projet **Lex et Lingua** qui porte sur la législation linguistique au Grand-Duché de Luxembourg depuis les origines -1815 - jusqu'à l'époque contemporaine. Nous tenterions de collecter et de commenter tous les textes de lois relatifs à des questions linguistiques publiés au Luxembourg. On obtiendrait ainsi une histoire des langues au Luxembourg sous l'angle des textes de loi⁹.

4. Le projet **Nouvelle grammaire du luxembourgeois**. Nous disposons déjà

de quelques grammaires du luxembourgeois, comme par exemple l'ouvrage d'Alfred Bertrang, *Grammatik der Arel-Mundart*. Académie royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, Mémoires 2^e série 15, Bruxelles 1921 ou de Robert Bruch, *Précis populaire de Grammaire Luxembourgeoise*, (Bulletin linguistique et ethnologique 4/6) Luxembourg 1955. Ces ouvrages, nonobstant leurs mérites évidents, datent, sont pour la grammaire de Bruch sommaire et pour celle de Bertrang incomplète, la syntaxe n'y étant pas traitée. Il faudrait donc rouvrir ce chantier et élaborer à partir des travaux de François Schanen, professeur de linguistique germanique à l'Université de Montpellier, - Schanen (1980, 1987) - et de P. Schmitt (1984) une description grammaticale moderne de la langue luxembourgeoise.

Pour réaliser ces projets d'enseignement et de recherches, il faut évidemment les inscrire dans des structures institutionnelles. Or c'est là justement que le bât blesse.

L'Institutionnalisation

La recherche sur la langue luxembourgeoise se fait déjà depuis longtemps dans le cadre institutionnel de l'Institut grand-ducal, Section de linguistique, d'ethnologie et d'onomastique¹⁰. C'est surtout l'institutionnalisation du couple enseignement-recherche qui pour des raisons multiples s'est avérée particulièrement laborieuse. Il ne faut donc pas s'étonner que les premiers pas vers l'établissement du luxembourgeois comme matière universitaire aient été faits non pas à Luxembourg mais en Allemagne, à l'université de Trèves.

Le luxembourgeois à l'Université de Trèves

En 1998, nous avons été contacté par le Dr Johannes Kramer, professeur de linguistique romane à l'Université de Trèves, auteur de plusieurs articles sur le luxembourgeois¹¹, qui nous a demandé de donner un cours de luxembourgeois à Trèves. Il s'agit en l'occurrence du pre-

mier cours régulier de luxembourgeois donné à une université allemande.

Ce cours essaye de répondre à une triple demande qui porte:

1. **Sur la langue luxembourgeoise** elle-même puisqu'un certain nombre d'étudiants, notamment des psychologues, des pédagogues et des économistes ..., veulent exercer leur profession au Luxembourg. Il s'agit donc d'un enseignement du luxembourgeois-langue étrangère fait dans une perspective contrastive allemand ÷ luxembourgeois. A partir du semestre d'hiver, nous essayerons d'introduire la méthode *DA LASS*, Land, Leit a Sprooch, coproduite par le Programme communautaire européen Leonardo da Vinci / Lingua, le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle et la Chambre des Métiers et réalisée par Josy Braun, Jhemp Hoscheit et Henri Losch, Luxembourg 1999.

2. **Sur la linguistique luxembourgeoise**, vu qu'à Trèves des étudiants examinent dans le cadre de leurs séminaires la situation des langues au Grand-Duché et que

des mémoires scientifiques sur des sujets de linguistique sont rédigés par les étudiants candidats au *Staatsexamen* ou à la maîtrise. Pendant ce semestre d'été par exemple, l'un des *séminaires* offerts par le professeur Kramer a comme titre "Geschichte der Sprachen Luxemburgs aus romanistischer Sicht". Les étudiants traiteront entre autres les sujets suivants:

- Keltisches Substrat und Romanisierung in der Antike;
- Die germanische Eroberung und ihre sprachlichen Folgen;
- Moselromanisch;
- Romanisch und Germanisch im Mittelalter;
- Sprachverhältnisse im Ancien Régime;
- Sprachverhältnisse während der Franzosenzeit (1795-1813);
- Sprachverhältnisse während der Niederländischen Epoche (1814-1830/9);
- Französisch und Deutsch im Großherzogtum Luxemburg im 19. Jahrhundert;
- Französisch, Deutsch und Luxemburgisch im Großherzogtum Luxemburg;
- Sprachverhältnisse während der Deutschen Besetzung und in der Zeit von 1944/5 bis 1970;
- Sprachverhältnisse in der Gegenwart¹².

3. **Sur la culture luxembourgeoise**, c.-à-d. la littérature et le cinéma essentiellement, étant donné que les productions luxembourgeoises dans ces domaines sont très appréciées par le public allemand. Pendant le semestre d'hiver 1998-1999, nous avons ainsi visionné avec nos étudiants *Mumm Sweet Mumm* AFO FILM 1989. Pendant le semestre d'été de l'année en cours, nous traiterons le roman de G. Rewenig, *Hannert dem Atlantik*, éditions phi, Iechternach 1986.

Le cours connaît un succès certain: pendant le semestre d'été 1998 par exemple, il était fréquenté par une trentaine d'étudiants; ce semestre, une vingtaine d'étudiants sont inscrits.

Il a fallu batailler longtemps pour qu'une structure comparable soit mise en place au Grand-Duché de Luxembourg.

Le luxembourgeois au Centre Universitaire de Luxembourg

Dans une présentation des études littéraires au Centre Universitaire, nous avons relevé que "L'enseignement des lettres au Luxembourg est caractérisé par



**Äre Spezialist fir
Bio-Liewesmëttel**

NATURATA

Mir wëllen natürléich virukommen.

d'Buttëcker vun der BioG
Bio-Bauere-Genossenschaft Lëtzebuerg

Rolléngergronn ☎ 44 78 77/Hépperdang ☎ 99 75 08/Capellen ☎ 30 52 33
Pëtting ☎ 65 14 15/Diddeléng ☎ 51 47 69/Ettelbreck ☎ 81 74 22/Maart um Knuedler

une absence: Le CU-L ne dispense aucun enseignement dans les trois littératures nationales du pays - Littératures d'expression luxembourgeoise, allemande et française¹³."

Ce qui vaut pour les littératures du Grand-Duché vaut également pour les langues: Ni le luxembourgeois ni les autres langues du pays ne sont actuellement enseignés au Centre Universitaire¹⁴. Quelles en sont les causes?

Il a y d'abord une causalité externe, à savoir le désintérêt traditionnel des élites politiques, administratives, intellectuelles pour la langue et la littérature luxembourgeoises¹⁵. Rappelons simplement que dans le commentaire sur le projet de relatif au régime des langues, le Conseil d'État estimait en 1982 que le luxembourgeois n'était pas une langue: "Il est par ailleurs difficile de déceler avec une rigueur satisfaisante les éléments qui érigent notre langage en langue, ce système d'expression verbale de la pensée qui selon André Lalande ... doit comporter un vocabulaire et une grammaire définis, relativement fixes." (Avis du Conseil d'État du 12 X 1982, Document parlementaire N° 2535¹ Chambre des députés, session ordinaire 1982-1983, 3)

Il y a ensuite une causalité interne en ce sens que le Centre Universitaire ne *peut* ni ne *veut* offrir un enseignement du luxembourgeois.

En effet la loi du 11 août 1996 portant réforme de l'enseignement supérieur a doté le Centre Universitaire d'une organisation tellement lourde, d'une chaîne décisionnelle tellement complexe¹⁶ que toute initiative est condamnée dès le départ. Dans son avis sur le projet de loi portant réforme de l'enseignement supérieur, le Conseil d'État condamne *expressis verbis la lourde panoplie d'organes* dont s'est doté le Centre Universitaire: "Le Conseil d'État ne peut être que surpris d'une telle prolifération de structures anciennes et nouvelles. Alors que la flexibilité constitue un objectif justifié du présent projet de loi, cette "lourde panoplie d'organes" (avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics) entraîne inéluctablement des effets contraires aux visées louables du concept global. Le Conseil d'État partage entièrement les doutes et les appréhensions de la Chambre des fonctionnaires et

employés publics qui parle d' "un véritable labyrinthe d'attributions et de responsabilités diverses et variées qui, par surcroît, se recourent les unes les autres". Si la formule proposée était finalement retenue, notre pays se trouverait à contre-courant des mesures prises à l'étranger où après avoir commis des

**Ni le luxembourgeois
ni les autres langues
du pays ne sont
actuellement
enseignés au
Centre Universitaire.**

erreurs similaires, on en revient à des structures simples où les responsabilités sont transparentes." (Avis du Conseil d'État du 8 III 1994, Document parlementaire N° 3832³ Chambre des députés, session ordinaire 1993-1994, 6)

D'autre part le nouveau Centre Universitaire est fondé sur un texte de loi fortement influencé par la *pensée unique*¹⁷,

Neuerscheinung

Yolanda von Vianden

Moselfränkischer Text aus dem späten
13. Jh. mit Übertragung ins Neuhochdeutsche

Mit eindringlichen Worten schildert Bruder Hermann in nahezu 6000 Versen den dramatischen Kampf der Viandener Grafentochter um Aufnahme in das Dominikanerinnenkloster Marienthal - einen Kampf zwischen Alt und Jung, Mutter und Tochter, Konvention und Überzeugung, Diesseits und Jenseits. Das Legenden-epos entwirft ein für das Hochmittelalter eher atypisches Bild einer willensstarken und selbstbewußten Frau, die energisch und unbeirrbar ihr Ziel verfolgt - und erreicht.

Übersetzt, erläutert und kommentiert von
Prof. Dr. Gerald Newton und Prof. Dr. Franz Lösel
(Universität Sheffield, Großbritannien).

gebunden. Preis: 27 Euro.

Bestellungen bitte an den Herausgeber:

Institut Grand-Ducal

Section de Linguistique, d'Ethnologie et d'Onomastique

2a, Kalchesbruck L-1852 Luxembourg

Tel.: (+352) 478 2790

Fax.: (+352) 478 2792

Email: leo.contact@igd-leo.lu

HomePage: www.igd-leo.lu

----- Institut Grand-Ducal

cette vulgate néo-libérale actuellement en vogue en Occident¹⁸. Il est évident que dans une université dont une des missions est "la recherche scientifique et *technologique* ainsi que la *valorisation de ses résultats*"¹⁹ les lettres, la littérature, le luxembourgeois ne sauraient être une des priorités²⁰.

Les choses toutefois viennent de bouger et en mars 1999, le Centre Universitaire a donné son accord pour la création d'une section de *luxembourgistique* au sein du département des lettres et des sciences humaines. Ainsi à partir du semestre d'hiver 1999-2000, la section offrira quatre cours, deux de linguistique luxembourgeoise: Linguistique luxembourgeoise I: Étude diachronique de la langue luxembourgeoise; Linguistique luxembourgeoise II: Étude synchronique du luxembourgeois moderne; le multilinguisme luxembourgeois - deux de littératures luxembourgeoises - Littérature luxembourgeoise I: Histoire des *littératures luxembourgeoises*; Littérature luxembourgeoise II: Étude d'oeuvres. -

Voici une présentation des sujets traités par les conférenciers:

1. Conférences données par M. Jean-Paul Hoffmann:

Méi wi eng Sprooch am Kapp: Kognitiv Linguistik a Multilingualismus. Eng Rei vu Konferenze vum Jean-Paul Hoffmann

Sprooch entsteet am Gehier. Si ass de Produkt vun der organiséierter Aktivitéit vun enger Abberzuel vun Neuronenzellen. Je nodeem, zu wellechem Zäitpunkt am Liewen een eng Sprooch léiert, organiséiert d'Gehier dee Léierprozess anescht. Di Rei vu Konferenzen elei versicht ze beschreiwen, wat fir eng Prozesser an eise Käpp ooflafen, wa mir Sprooch produzéieren oder rezipéieren. Weider versicht si, den neuronalen Ènnerscheed tëscht dem Léire vun enger Mammesprooch an enger Friemsprooch, dem leschte Stand vun der Wëssenschaft entspriechend, ze beschreiwen an en Iwwerbléck iwwert di kognitiv Multilingualismus -Fuerschung vun deene leschte fënnef Joer ze ginn.

1. Sprooch a Gehier: Wat ass "kognitiv Linguistik"? 21/V/99, 17h15 -19.
2. Wéi funktionnéiert d'Sprooch am Gehier? D'neural Grondlage vun der Sproochveraarbechtung. 4/VI/99, 17h15 -19.
3. Neuronal Netzwierker an hir Bedeitung fir d'Sproochveraarbechtung. Aféierung an d'Neuroinformatik. 11/VI/99 17h15 -19.
4. a 5. D' Gehier an d'Méisproochegkeet: Kognitivistik a "cross-linguistics": Di neist Erkenntneser. 18/VI/99 a 25/VI/99 17h15-19.

2. Conférences données par M. Joseph Reisdorfer:

1. *La luxembourgistique*: présentation d'une nouvelle discipline. 6 V 99, à 19.30 h.
2. Les projets dictionnaires au Luxembourg: *Le trésor de la langue luxembourgeoise*. 20 V 99, à 19.30 h.
3. *Luxemburg-Luxembourg*: Les fonctions du français au Grand-Duché de Luxembourg. 17 VI 99, à 19.30 h.

Dans ses conférences, M. Joseph Reisdorfer essaiera de définir la nouvelle discipline et de présenter quelques projets de recherches importants.

Les conférences, qui seront données en luxembourgeois - M. Jean-Paul Hoffmann - et en français, - M. Joseph Reisdorfer - auront lieu au Centre Universitaire, Nouveau Bâtiment.

Deux cycles conférences données par M. Jean-Paul Hoffmann et Joseph Reisdorfer, membres de l'Institut grand-ducal, section de linguistique, d'ethnologie et d'onomastique, donneront un aperçu sur les travaux de recherches de la future section de luxembourgistique.

L'initiative de cette création revient aux seuls politiques et notamment à la Ministre de la culture et aux fonctionnaires de son ministère. En effet, la situation au niveau législatif - la loi de 1984 sur le régime des langues a tout de même fait du luxembourgeois la langue nationale du pays - au niveau culturel - le dynamisme de la littérature luxembourgeoise - et au niveau politique - l'affaire

du dictionnaire - les ont amenés à définir pour la première fois au Luxembourg une politique de la langue. Nous espérons que le travail de réflexion dans ce domaine continuera et que dans une prochaine étape on définira une politique *des langues* du Grand-Duché de Luxembourg.

Le serbe, le croate et le bosniaque

"Nous avons peut-être un peu rapidement classé la Croatie et la Serbie parmi les États-nations ayant une langue propre alors qu'on y parlait en principe le "serbo-croate". Mais, outre que les inté-

ressés estiment parler, depuis plus d'une décennie, et, officiellement depuis 1974 [...], le serbe ou le croate, ne doutons pas que les derniers événements contribuent grandement à donner aux idéologues locaux de nombreuses raisons de distinguer encore plus les deux "langues" et pas seulement à l'écrit (latine pour le croate, cyrillique pour le serbe). Enfin, s'il leur manquait des arguments scientifiques, il se trouvera toujours des linguistes "nationaux" pour venir à leur rescousse, comme autrefois deux philologues-linguistes [...] surent trouver des démonstrations convaincantes pour établir un consensus [...] autour d'une variété "serbo-croate". [...] Gageons aussi qu'on trouvera le moyen de fabriquer une langue "bosniaque" distincte du serbe, du croate et du serbo-croate [...]" (Baggioni 1997, 20-21).

Langue, linguistique et nationalisme sont liés. Or nous savons, et les événements tragiques du Kosovo nous le rappellent chaque jour, que "la nation, c'est d'abord la guerre".²¹

L'intérêt pour la langue luxembourgeoise, la promotion de la langue luxembourgeoise, la linguistique luxembourgeoise, toutes ces activités ne sont pas à l'abri de ce *virus*: "Selon Mme Fonck, le développement du luxembourgeois est directement lié à une revendication identitaire. C'est une réaction face aux étrangers. Elle est la seule de nos interlocuteurs à avoir fait directement ce lien et à avoir dit qu'il fallait être lucide sur cette question. De nombreuses personnes interrogées ont, sans parler de xénophobie, nettement indiqué pourtant que, si les Luxembourgeois ont tendance à se rabattre sur le "lëtzebuergesch", c'est pour se démarquer face à cette nouvelle situation de communication créée par les étrangers." (*La Situation*, 166).

Il faut donc rester vigilant et *immuniser* notre nouvelle discipline contre cette peste. C'est pourquoi nous avons tenté d'établir des liens entre la luxembourgistique et les langues de l'immigration, c'est pourquoi nous concevons la luxembourgistique uniquement dans le cadre du trilinguisme luxembourgeois, ce système de communication si original composé de trois langues s'imbriquant maintenant depuis plus de 150 ans harmonieusement l'une dans l'autre.

Joseph Reisdorfer

Bibliographie

Livres & Articles

- Baggioni 1997:** Baggioni, D., *Langues et nations en Europe*, Paris 1997.
- Bertrang 1921:** Bertrang, A., *Grammatik der Areler Mundart*. Académie royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, Mémoires 2^e série 15, Bruxelles 1921.
- Bruch 1955:** Bruch, R., *Précis populaire de Grammaire Luxembourgeoise*, (Bulletin linguistique et ethnologique 4/6) Luxembourg 1955, ibid. 1973³ (= Beiträge zur Luxemburgischen Sprach- und Volkskunde X.)
- Bruch 1959:** Id., "Plaidoyer pour une langue", *Journal des Professeurs* 1959, 108-127; repris dans Robert Bruch, *Gesammelte Aufsätze*, edunt Fernand Hoffmann et Carlo Hury, Luxembourg 1969, 57-73.
- Id. 1963:** Id., *Luxemburgischer Sprachatlas*, herausgegeben von L. E. Schmitt. *Laut- und Formenatlas* von R. Bruch. Für den Druck vorbereitet von J. Goossens, Marburg 1963.
- Da Lass 1999:** DA LASS, Land, Leit a Sprooch, méthode d'apprentissage du luxembourgeois coproduite par le Programme communautaire européen Leonardo da Vinci / Lingua, le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et la Chambre des Métiers et réalisée par Josy Braun, Jhemp Hoscheit et Henri Losch, Luxembourg 1999.
- Fritz-Vannahme 1997:** Fritz-Vannahme J., "Idealismus, markttrunken", *Die Zeit* 52 Jg. (7 II 97-Nr. 7) 33.
- Kramer 1986:** Kramer, J., "Gewollte Dreisprachigkeit - Französisch, Deutsch, und Lëtzebuergesch im Großherzogtum Luxemburg", *Europäische Sprachminderheiten im Vergleich* édité par Robert Hinderling, Stuttgart 1986, 229-249.
- Id. 1994:** Id., "Lëtzebuergesch - Eine National-

- sprache ohne Norm." *Language Reform. History and Future*, vol. VI édité par István Fodor et Claude Hagège, Hambourg 1994, 391-405.
- Loi 1984:** "Loi du 24 février 1984 sur le régime des langues", *Mémorial A Nos.* 1-115/1984, Luxembourg 1984, 196-197.
- Document parlementaire:** Avis du Conseil d'Etat du 12 X 1982, Document parlementaire N° 2535¹ Chambre des députés, session ordinaire 1982-1983.
- Loi 1996:** Loi du 11 août 1996 portant réforme de l'enseignement supérieur, *Mémorial A-N°* 66, 16 IX 1996, 2005-2016.
- Document parlementaire:** Avis du Conseil d'Etat du 8 III 1994, Document parlementaire N° 3832³ Chambre des députés, session ordinaire 1993-1994.
- Müller-Böling 1997:** Müller-Böling, D., "Mehr Freiheit für die Universität. Was getan werden müßte, um unser marodes Bildungssystem wieder in Schwung zu bringen. Vier Vorschläge.", *Die Zeit* 52. Jg. (21 II 97-Nr. 9) 29.
- Reisdoerfer 1995a:** Reisdoerfer, Joseph, "Péan funèbre pour une commission défunte", *d'Letzeburger Land* 42. Jg. (Nr. 52, 29 XII 95) 8.
- Id. 1995b:** Id., "Projets dictionnaires: *Dictionnaire pratique du luxembourgeois & trésor de la langue luxembourgeoise*: Les nouveaux dictionnaires du Luxembourgeois", *Bulletin linguistique et ethnologique* de l'Institut Grand-Ducal, Section de Linguistique, de Folklore et de Toponymie 26 (1995) 36-46.
- Id. 1996:** Id., "L'enseignement des Lettres au Grand-Duché de Luxembourg", *Actes de la Conférence EUROLIT: Les études littéraires en Europe*, Université de Cologne 14-15 juin 1996, Cologne 1996, 121-131; version anglaise sous le titre "Literature Teaching in the Grand-Duchy of Luxembourg", *Literary Studies in Europe. Proceedings of the Conference in Cologne (14-15 June 1996) and National Reports of the Scientific Committee*

- EUROLIT edited by Christian Wentzlaff-Eggebert, Bonn 1998, 327-341.
- Id. 1997:** Id., "Lexicographia revisited: Pour un nouveau dictionnaire du luxembourgeois moderne", *forum* 175 (IV-97) 42-47.
- Schanen 1980:** Schanen, F., *Recherches sur la syntaxe du luxembourgeois de Schengen: l'énoncé verbal*. (Doctorat d'Etat, Paris IV), Paris 1980.
- Id. 1987:** Id., "Grundzüge einer Syntax des Luxemburgischen: die Verbalgruppe", *Aspekte des Lëtzebuergesch* édité par J.-P. Goudaillier, Hamburg 1987, 3-87.
- Schiltz 1996:** Schiltz, G., *Der Dialektometrische Atlas aus Südwest-Baden (DASB)*. Konzepte eines dialektometrischen Informationssystems (= Studien zur Dialektologie in Südwestdeutschland; 5. Hrsg. v. Hugo Steger, Eugen Gabriel und Volker Schupp), Marburg: N. G. Elwert Verlag 1996.
- Id. 1997:** Id., "A dialectometric analysis of the dialects in the Grand-Duchy of Luxembourg", *Issues and Methods in Dialectology*, ed. Alan R. Thomas, Bangor 1997, 94-108.
- Schmitt 1984:** Schmitt, P., *Untersuchungen zur Luxemburger Syntax*, Marburg 1984.
- La Situation:** *La situation de la langue française parmi les autres langues en usage au Grand-Duché de Luxembourg*, une publication dirigée par Philippe Magère, Bernard Esmein et Max Poty, Luxembourg s. A. .

Publications électroniques:

- Ramonet 1995:** Ramonet, I., "La pensée unique", *Le Monde diplomatique* janvier 1995 <<http://www.monde-diplomatique.fr/md/1995/01/RAMONET/1144.html>>.
- Voyage 1999:** *Le Nouvel observateur. SPECIAL BALKANS: VOYAGE AU COEUR DE LA FOLIE NATIONALISTE* 15/04/1999 - N°1797 <http://www.nouvelobs.com/evenement/b_art1.htm>.

¹ Ondine CONSEIL, 42, Mielstrachen, L-6942 Niederanven, G.-D. de Luxembourg; tél. 352 346165; Fax 352 346166; courrier: ondine@pt.lu; martine.legouef@ci.educ.lu.

² Colloque MOIEN ! 27 XI-5 XII 1998, Luxembourg.

³ Sur cet échec, cf. Reisdoerfer 1995a.

⁴ Sur l'Affaire du Dictionnaire, cf. Reisdoerfer 1997.

⁵ Réunion au Ministère de la Culture en date du 4 VIII 1997; assistaient à la réunion Madame la ministre de la Culture, Erna Hennicot-Schoepges ainsi que MM. G. Dockendorf, J. Hansen, P. Seck et E. Weis.

⁶ Sur le Portugalzentrum de l'Université de Trèves, cf. son site www: <<http://www.uni-trier.de/uni/foreinr/portugal/seite01.htm>>.

⁷ Sur un tel projet, cf. le *Sprachatlas des Dolomiten-ladinischen und angrenzender Dialekte* réalisé par le professeur Hans Goebel de l'Université de Salzbourg <http://www.sbg.ac.at/rom/people/proj/ald/ald_home.htm>.

⁸ Sur la dialectométrie, cf. par exemple les travaux remarquables du chercheur luxembourgeois Guillaume Schiltz (1996). M. Schiltz (1997) a par ailleurs publié une étude dialectométrique sur le luxembourgeois à partir des données de l'atlas linguistique de Bruch.

⁹ Nous avons présenté ce projet à la *XIIIth International Conference on Historical Linguistics*, Heinrich-Heine-Universität, Düsseldorf, Germany 10 - 17 August 1997.

¹⁰ <<http://www.igd-leo.lu/>>.

¹¹ Cf. par exemple Kramer 1986 et 1994.

¹² Kommentiertes Lehrprogramm der romanistischen Fächer im SS1999: <<http://www.uni-trier.de/uni/fb2/romanistik/ss99kom.html>>.

¹³ Reisdoerfer 1996, 126.

¹⁴ Le français et l'allemand sont évidemment enseignés mais cet enseignement ne se fait pas dans une perspective luxembourgeoise.

¹⁵ Sur ce problème, cf. Reisdoerfer 1997.

¹⁶ Cf. les articles 5-15 de la loi du 11 août 1996.

¹⁷ Sur la *pensée unique*, cf. l'article d'Ignacio Ramonet, "La pensée unique" paru dans *Le Monde diplomatique* janvier 1995 <<http://www.monde-diplomatique.fr/md/1995/01/RAMONET/1144.html>>.

¹⁸ Sur le discours ultralibéral appliqué à l'enseignement supérieur, cf. l'article horripilant de Detlef Müller-Böling, "Mehr Freiheit für die Universität. Was getan werden müßte, um unser marodes Bildungssystem wieder in Schwung zu bringen. Vier Vorschläge.", *Die Zeit*, 52. Jhg. (21 II 97-Nr. 9) 29; comme antidote nous suggérons un autre article publié également dans la *Zeit* 52. Jhg. (7 II 97-Nr. 7) 33 "Idealismus, markttrunken" dû à la plume de Joachim Fritz-Vannahme: "Eben noch als weltentrückt gescholten, wirkt diese reformierte Universität unzweifelhaft markttrunken. Auf die elfenbeinerne, reine Forschung und Lehre folgt nun die reine Lehre von Stand und Ort. Der deutsche Idea-

lismus war eben schon immer für extreme Pendelschläge gut."

¹⁹ Loi du 11 août 1996, article 1.

²⁰ Cf. également la critique très acerbe du Conseil d'Etat de l'article 21 de la loi du 11 VIII 1996: "L'établissement peut prendre des participations dans des sociétés et créer des filiales. L'objet de ces sociétés et filiales doit être compatible avec son objet propre." "Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il ne rentre pas dans la mission des établissements d'enseignement supérieur de prendre des participations dans des sociétés. Les établissements d'enseignement ont une mission d'intérêt général. Ils n'ont pas une mission financière ou commerciale. Le même raisonnement vaut en ce qui concerne la création de succursales. La création de succursales, c'est-à-dire d'établissements dépendant directement de l'établissement public et fonctionnant dans un autre lieu, s'impose pour la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat ou pour l'Entreprise des Postes et Télécommunications. Elle ne se conçoit pas pour les établissements d'enseignement supérieur. L'article, 23 (= nouvel article 21) est donc à supprimer." Avis du Conseil d'Etat du 22 III 1994, Document parlementaire N° 3832³ Chambre des députés, session ordinaire 1993-1994, 10.

²¹ *Le Nouvel observateur. SPECIAL BALKANS voyage AU COEUR DE LA FOLIE NATIONALISTE* 15/04/1999 - N°1797 <http://www.nouvelobs.com/evenement/b_art1.html>.